

**ORGANISATION DE CONGRÈS ET
MANIFESTATIONS - SUBVENTIONS 2012**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

L'objet du présent rapport est de vous présenter des demandes de subvention formulées dans le cadre de l'organisation de congrès et manifestations.

TABLEAU FINANCIER

Politique	Programme	Chapitre	Crédits votés (en €)	Engagé (en €)	Engagement proposé (en €)
Solidarité territoriale	Autres actions de solidarité territoriale	930	800 000,00	501 900,00	114 500,00

Lors du vote des budgets primitifs 2002 et 2003, vous avez défini les critères d'exigibilité en matière d'octroi de subventions pour les congrès et manifestations :

- la manifestation doit avoir un caractère d'intérêt départemental affirmé (importance de l'audience, thème retenu, qualité de l'animation...),
- le demandeur doit être une association loi de 1901 ou une collectivité publique,
- le plan de financement prévisionnel obligatoire à fournir par l'organisateur doit être équilibré, afin de garantir la viabilité du projet,
- le conseil général ne doit pas financer le projet en totalité et l'autofinancement doit être suffisant (recettes de la billetterie, participation des promoteurs...),
- la manifestation doit se dérouler sur le territoire géographique du Département ou, si elle se déroule à l'extérieur, doit être consacrée à la promotion du Département, de ses acteurs ou de son territoire,
- le taux maximum d'intervention du conseil général est fixé à 70%.

Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet de soumettre à votre examen 13 demandes de subventions relatives à l'organisation de congrès et manifestations au titre de l'année 2012.

Le montant des propositions d'attribution s'élève à 114.500 euros.

En conclusion, je vous propose :

1°) d'allouer un montant total de subventions de 114.500 € aux bénéficiaires suivants :

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention
Commune de Sospel	Fête paysanne	8 000 €
Office de Tourisme de Mougins	7 ^{ème} festival international de la gastronomie "Les étoiles de Mougins"	5 000 €
Commune de Nice	Le Rendez-vous des associations 2012	10 000 €
Commune de Cannes	Salon des associations cannoises	5 000 €
Association Perspective Internationale	Semaine du livre et des lettres russes	1 000 €
Mutualité française PACA délégation des Alpes-Maritimes	40 ^{ème} Congrès de la Mutualité Française	15 000 €
Office de Tourisme et des Congrès de Mandelieu-La-Napoule	12 ^{ème} salon Saveurs et terroirs en méditerranée	8 000 €
Fonds social juif unifié	Grande Fête de la Solidarité	10 000 €
Université de Nice Sophia-Antipolis - UFR STAPS de Nice	Patrimoine sportif et mémoire du sport	2 500 €
Association Forestour	9 ^{ème} forum de la forêt privée ouverte au public	2 500 €
Association Conservatoire des traditions culinaires	Marché aux truffes	1 500 €
CAVIGAL Nice Basket 06	Tournoi 3 X 3 toutes catégories	18 000 €
CAVIGAL Nice Basket 06	3 ^{ème} Tournoi de basket-ball féminin minimes « open girly »	28 000 €

2°) d'approuver le changement du nom du bénéficiaire de la subvention de 1.500 € accordée par délibération de la commission permanente du 12 juillet 2012 à l'I.A.E. de Nice pour le gala de l'Institut d'Administration des Entreprises, l'intitulé de l'organisateur de la manifestation étant l'association francophone des doctorants en management (AFDEM) ;

3°) d'autoriser le Président du Conseil Général à signer, au nom du Département la convention à intervenir avec le Cavigal Nice Basket 06 pour le tournoi 3 X 3 toutes catégories et le tournoi de basket-ball féminin minimes « open girly » dont un projet est joint en annexe, définissant les modalités d'attribution des subventions départementales pour l'année 2012 ;

4°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 930, sous-fonction 0202, nature 6574, 65734, programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental de l'exercice en cours.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

FETE PAYSANNE DE SOSPEL

Organisateur : Mairie de Sospel
Maire : Jean Mario LORENZI
1, Place Saint Pierre
06380 – SOSPEL

DATE : 9 SEPTEMBRE 2012

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
locale

Manifestations antérieures :
Manifestation annuelle

Nombre de participants :
Manifestation grand public

Montant des aides antérieures :
8.000 € en 2010

Lieu de la manifestation :
SOSPEL

BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Location du chapiteau : 15.000 € Location tentes de réception : 7.000 € Transports des animaux : 4.000 € Bus à disposition des visiteurs : 1.000 € Animation musicale et folklorique : 8.000 € Communication : 13.000 € Organisation concours « gastro » : 4.000 € Frais de réception : 10.000 € Sono et animations : 2.000 € Frais de secrétariat : 3.000 € Personnel services techniques : 4.000 €	Subvention Conseil Général : 8.000 € Subvention Conseil Régional : 14.200 € Autofinancement : 48.800 €
TOTAUX : 71.000 €	TOTAUX : 71.000 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 8.000 €

**7^{ème} FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA GASTRONOMIE
« LES ETOILES DE MOUGINS »**

Organisateur : Office de Tourisme de Mougins
Président : Alain PETITPREZ
Office de Tourisme de Mougins
18, boulevard G. Courteline
06250 MOUGINS

DATE : 14 AU 16 SEPTEMBRE 2012

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
Internationale

Manifestations antérieures :
Annuelle

Nombre de participants :
Manifestation regroupant les plus grands chefs internationaux, nationaux et régionaux dont l'invité d'honneur 2012 est Frédéric ANTON.

Lieu de la manifestation :
MOUGINS

Montant des aides antérieures :
2011 : 10.000 €

BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Aménagement du site : 154.601 €	Subvention ville de Mougins : 557.676 €
Communication : 76.400 €	Subvention Conseil Régional : 30.000 €
Signalétique : 10.000 €	Subvention Conseil Général : 5.000 €
Marketing : 5.432 €	Partenaires : 50.000 €
VHR chefs journalistes VIP : 48.900 €	Stands + entrées : 15.000 €
Prestations des chefs : 27.500 €	
Concours : 7.250 €	
Frais de personnel : 258.321 €	
Promotion : 8.000 €	
Divers : 61.272 €	
TOTAUX : 657.676 €	TOTAUX : 657.676 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 5.000 €

RENDEZ-VOUS DES ASSOCIATIONS 2012

Organisateur : Mairie de NICE
Maire : Christian ESTROSI
5, rue de l'Hôtel de Ville
06364 – NICE cedex 4

DATE : 22 SEPTEMBRE 2012

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
Locale

Manifestations antérieures :
annuelle

Nombre de participants :
300 exposants – 10.000 visiteurs

Lieu de la manifestation :
Palais des Expositions de NICE

Montant des aides antérieures :
2010 et 2011 : 15.000 €

B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Location du Palais des Expositions : 27.500 € Installation et assistance : 130.700 € Frais de communication : 16.500 € Animation : 1.100 € Traduction en langue des signes : 200 €	Subvention de la ville de Nice : 166.000 € Subvention Conseil Général : 10.000 €
TOTAUX : 176.000 €	TOTAUX : 176.000 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 10.000 €

SALON DES ASSOCIATIONS CANNOISES

Organisateur : Mairie de CANNES
Maire : Bernard BROCHAND
Hôtel de Ville
CS 30140
06414 – CANNES Cedex

DATE : 6 ET 7 OCTOBRE 2012

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
Locale

Manifestations antérieures :
annuelle

Nombre de participants :
130 associations – 7.000 visiteurs

Montant des aides antérieures :
2010 : 8.000 € et 2011 : 5.000 €

Lieu de la manifestation :
CANNES

BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Location Esplanade Pantiero : 14.000 € Stands : 65.000 € Sonorisation : 8.000 € Animation salon : 2.000 € Logistique : 7.900 € Intervenants : 4.100 € Frais de communication : 7.000 € Gardiennage : 7.000 €	Subvention de la ville de Cannes : 104.150 € Subvention Conseil Général : 5.000 € Recettes stands : 5.850 €
TOTAUX : 115.000 €	TOTAUX : 115.000 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 5.000 €

SEMAINE DU LIVRE ET DES LETTRES RUSSES

Organisateur : association Perspective Internationale
Président : Jean-Paul GUICHARD
7, avenue Borriglione
06100 Nice

DATE : DU 20 AU 26 OCTOBRE 2012

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
locale

Manifestations antérieures :
Néant

Nombre de participants :
Manifestation grand public

Montant des aides antérieures :
Néant

Lieu de la manifestation :
Nice

BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Alimentation : 1.000 € Papeterie : 800 € Traiteur : 1.000 € Achats matières et fournitures : 1.000 € Location : 1.250 € Assurance : 100 € Documentation : 1.000 € Rémunérations intermédiaires et honoraires interprètes : 2.500 € Publication des catalogues : 1.000 € Hotels et avions : 10.000 € Accueil et secrétariat : 3.000 € Charges sociales : 750 € TOTAUX : 23.400 €	Subvention Conseil Régional : 5.000 € Subvention Conseil Général : 1.000 € Subvention Commune : 5.000 € Fondation Russkiy Mir : 5.900 € Autres produits de gestion courante : 500 € Autofinancement : 6.000 € TOTAUX : 23.400 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 1.000 €

40ème CONGRES NATIONAL DE LA MUTUALITE FRANCAISE

Organisateur : Mutualité Française PACA
Délégation départementale.
Président : Thierry PATOU
Maison de la Mutualité
7, Avenue Georges V
06000 NICE

DATE : 18 AU 20 OCTOBRE 2012

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
nationale

Manifestations antérieures :
Manifestation annuelle

Nombre de participants :
3.500 délégués des mutuelles adhérentes et 800
accompagnants

Montant des aides antérieures :

Lieu de la manifestation :
Palais Acropolis - NICE

B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Achat de cadeaux : 70.000 € Locations : 490.000 € Assurance : 70.000 € Documentation, publicité : 159.000 € Déplacements, missions : 751.000 € Rémunérations et honoraires : 2.568.000 € Affranchissements : 10.000 € Rémunération du personnel : 55.000 € SACEM : 25.000 €	Vente de produits finis : 923.000 € Subvention Conseil Régional : 50.000 € Subvention Conseil Général : 15.000 € Autres dons : 12.000 € Autofinancement : 3.198.000 €
TOTAUX : 4.198.000 €	TOTAUX : 4.198.000 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 15.000 €

12^{ème} SALON SAVEURS ET TERROIRS EN MEDITERRANEE

Organisateur : Office de Tourisme et des Congrès de Mandelieu-La Napoule
Président : Henry LEROY
Office de Tourisme et des Congrès
806, Avenue de Cannes
06210 – MANDELIEU-LA NAPOULE

DATE : 16 AU 18 NOVEMBRE 2012

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
Nationale

Manifestations antérieures :
annuelle

Nombre de participants :
100 exposants et 15.000 visiteurs attendus.

Lieu de la manifestation :
Centre Expo Congrès MANDELIEU-LA NAPOULE

Montant des aides antérieures :
2010 et 2011 : 8.000 €

B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Logistique : 58.700 € Personnel extérieur : 6.300 € Communication : 20.000 € Frais de commercialisation : 25.000 € Animations commerciales : 7.000 €	Recettes prévues : 99.000 € Billetterie : 5.000 € Subvention de la Région : 5.000 € Subvention Conseil Général : 8.000 €
TOTAUX : 117.000 €	TOTAUX : 117.000 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES : favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 8.000 €

GRANDE FETE DE LA SOLIDARITE

Organisateur : Fonds social juif unifié
Président : Sauveur ASSOUS
55, Rue Clément Roassal
06000 - NICE

DATE : 25 NOVEMBRE 2012

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
locale

Manifestations antérieures :
Manifestation annuelle

Nombre de participants :
Manifestation grand public

Montant des aides antérieures :
2010 et 2011 : 10.000 €

Lieu de la manifestation :
Studios de la Victorine à NICE

BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Dépenses diverses (locations de salles, lumières, matériels, communication, réception, hébergement...) estimées à 58.600 €	Subvention Conseil Général : 10.000 € Subvention Conseil Régional : 20.000 € Subvention ville de Nice : 10.000 € Autofinancement : 18.600 €
TOTAUX : 58.600 €	TOTAUX : 58.600 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 10.000 €

PATRIMOINE SPORTIF ET MÉMOIRE DU SPORT

Organisateur : Université de Nice Sophia Antipolis
UFR STAPS de Nice
261, Route de Grenoble
BP 3259
06205 – NICE CEDEX 03

DATE : LES 7 ET 8 DÉCEMBRE 2012

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
locale

Manifestations antérieures :
Manifestation annuelle

Nombre de participants :
Manifestation grand public

Montant des aides antérieures :
2.500 € en 2011

Lieu de la manifestation :
Faculté des Sciences du Sport à NICE
Théâtre de la photographie à NICE

B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Frais de déplacements : 3.000 € Repas : 3.500 € Hébergement Hôtel : 2.500 € Communication : 1.500 €	Subvention Conseil Général : 2.500 € Subvention Conseil Régional : 2.500 € Subvention ville de Nice : 3.500 € UNSA : 2.000 €
TOTAUX : 10.500 €	TOTAUX : 10.500 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 2.500 €

9^{ème} FORUM DE LA FORÊT PRIVÉE OUVERTE AU PUBLIC

Organisateur : association FORESTOUR
Président : Jacques VARRONE
Pavillon du Roy René
Valabre CD 7
13120 - GARDANNE

DATE : DEUXIÈME SEMESTRE 2012

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
locale

Manifestations antérieures :
Manifestation annuelle

Nombre de participants :
Journée d'échanges croisés entre acteurs de la
forêt privée, des loisirs et du tourisme

Montant des aides antérieures :
2.500 € en 2010 et en 2011

Lieu de la manifestation :
Chez un adhérent ou un partenaire de FORESTOUR
qui pratique l'accueil du public en forêt

B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Salaires et charges : 29.600 € Préparation : 4.400 € Communication : 7.500 € Déroulement : 5.500 €	Subvention Conseil Régional : 15.000 € Subvention Conseil Général : 2.500 € Subvention autres conseils généraux (04,13,83,84) : 12.500 € Inscriptions : 2.000 € Mécénat : 3.000 € Autofinancement : 12.000 €
TOTAUX : 47.000 €	TOTAUX : 47.000 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSÉE : 2.500 €

MARCHE AUX TRUFFES

Organisateur : association Conservatoire
des Traditions Culinaires
Président : Jean-Pierre AUDIBERT
Place Napoléon III
06470 Guillaumes

DATE : DÉCEMBRE 2012

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
locale

Manifestations antérieures :
6^{ème} édition de cette manifestation

Nombre de participants :
Manifestation grand public

Lieu de la manifestation :
Guillaumes

Montant des aides antérieures :
1.500 € en 2010

B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Achats produits divers : 4.000 € Animations : 3.500 € Publicité, publication : 1.500 € Affranchissement : 100 € Frais de réception : 500 €	Ressources directes affectées à l'action : 3.000 € Tombola : 300 € Subvention Conseil Régional : 3.000 € Subvention Conseil Général : 1.500 € Dons : 300 € Autofinancement : 1.500 €
TOTAUX : 9.600 €	TOTAUX : 9.600 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 1.500 €

TOURNOI 3 X 3 TOUTES CATEGORIES

Organisateur : CAVIGAL Nice Basket 06
Président : Dr Laurence LAPORTE-DARCOURT
16, rue Fornéro Meneï
06300 - NICE

DATE : 5 ET 6 MAI 2012

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
Locale et régionale

Manifestations antérieures :
Manifestation annuelle

Nombre de participants :
Manifestation grand public.
400 participants attendus

Montant des aides antérieures :
17.000 € en 2011

Lieu de la manifestation :
Salles Serge LEYRIT, Guillaume APPOLINAIRE,
NUCERA et Stade VAUBAN à NICE

BUDGET

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Frais de restauration : 10.000 € Achat matériel : 20.000 € Frais de publicité : 10.000 € Location salles : 4.000 € Assurance : 1.000 € Frais de personnel : 8.500 € Charges sociales : 2.500 €	Subvention Conseil Régional : 6.000 € Subvention Conseil Général : 18.000 € Subventions communes : 24.000 € Vente de produits : 1.800 € Dons : 4.200 € Autofinancement : 2.000 €
TOTAUX : 56.000 €	TOTAUX : 56.000 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 18.000 €

3^{ème} TOURNOI DE BASKET BALL FEMININ MINIMES « OPEN GIRLY »

Organisateur : CAVIGAL Nice Basket 06
Président : Dr Laurence LAPORTE-DARCOURT
16, rue Fornéro Meneï
06300 - NICE

DATE : 25 ET 26 AOÛT 2012

Type de la manifestation :
(locale, nationale, internationale)
Nationale et internationale

Manifestations antérieures :
Manifestation annuelle

Nombre de participants :
Manifestation grand public.
250 participants dont 96 meilleures joueuses françaises
et étrangères U15

Montant des aides antérieures :
25.000 € en 2011

Lieu de la manifestation :
Salles Serge LEYRIT, Guillaume APPOLINAIRE
et NUCERA à NICE

B U D G E T

DETAIL DES DEPENSES	DETAIL DES RECETTES
Hébergement : 18.000 € Frais de restauration : 19.000 € Achat matériel : 15.000 € Frais de publicité : 800 € Location salles : 4.500 € Assurance : 1.200 € Frais de personnel : 18.000 € Charges sociales : 3.500 €	Subvention Conseil Régional : 6.000 € Subvention Conseil Général : 28.000 € Subventions communes : 38.000 € Vente de produits : 2.000 € Dons : 6.000 €
TOTAUX : 80.000 €	TOTAUX : 80.000 €

AUTRES PARTICIPATIONS (en nature) :

AVIS DES SERVICES CONCERNES: favorable

MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE : 28.000 €

CONVENTION

Entre

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes, représenté par son Président dûment autorisé par la délibération de la Commission Permanente en date du

d'une part,

Et

Le CAVIGAL Nice Basket 06, 16 rue Fornéro Meneï, 06300 NICE représenté par sa présidente Madame Laurence LAPORTE-DARCOURT

d'autre part,

PREAMBULE

La loi 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret 2001-495 du 6 juin 2001 fixent à 23.000 € le montant annuel des subventions attribuées par une collectivité territoriale à un organisme de droit privé à partir duquel une convention est obligatoire.

Sollicité par **le CAVIGAL Nice Basket 06**, le Conseil Général a décidé par délibération de la Commission Permanente en date du _____, de soutenir le projet initié par **le CAVIGAL Nice Basket 06** en lui accordant les subventions suivantes :

- 18.000 € pour l'organisation du Tournoi 3 X 3 toutes catégories
- 28.000 € pour le Tournoi de basket féminin minimes « open girly ».

L'objet de la présente convention est de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : **le CAVIGAL Nice Basket 06** a organisé les 4 et 6 mai 2012 le Tournoi 3 X 3 toutes catégories et les 25 et 26 août 2012 le 3^{ème} Tournoi de basket ball féminin minimes « open girly ».

ARTICLE 2 : le montant des subventions attribuées est de 18.000 € pour l'organisation du Tournoi 3 X 3 toutes catégories et 28.000 € pour le Tournoi de basket féminin minimes « open girly ». Ils seront versés au **CAVIGAL Nice Basket 06** dès notification de la présente convention.

ARTICLE 3 : *le CAVIGAL Nice Basket 06* s'engage à utiliser la subvention exclusivement dans le cadre des manifestations mentionnées à l'article 1.

ARTICLE 4 : *le CAVIGAL Nice Basket 06* s'engage à restituer au Conseil général la partie de la subvention dont l'utilisation ne respecterait pas l'affectation définie à l'article 1, voire la totalité de la subvention si le cas se présente.

ARTICLE 5 : *le CAVIGAL Nice Basket 06* s'engage à fournir au Conseil général les comptes du dernier exercice clos ainsi que les délibérations d'assemblée générale ayant approuvé ces comptes.

Dans le cas où la subvention dépasse 50 % de son budget annuel, *le CAVIGAL Nice Basket 06* s'engage à fournir au Conseil Général le bilan certifié conforme du dernier exercice clos au plus tard le 31 octobre de l'année qui suit ledit exercice (loi 92-125 du 6 février 1992).

Le CAVIGAL Nice Basket 06 s'engage à fournir au Conseil Général dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses à l'objet de la subvention.

ARTICLE 6 : En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

L'effet de la présente convention cessera immédiatement en cas de dissolution ou de changement de statut ou d'objet social de l'organisme.

ARTICLE 7 : *le CAVIGAL Nice Basket 06* s'engage à communiquer l'apport du Conseil général.

ARTICLE 8 : la présente convention est conclue pour l'année 2012.

ARTICLE 9 : pour l'application de la présente convention, les parties signataires décident en cas de litige de rechercher un accord amiable avant que le litige ne soit porté devant le tribunal administratif de Nice

Fait à Nice le

Le CAVIGAL Nice Basket 06

Le Président du Conseil général